

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°22-2022-224

PUBLIÉ LE 11 OCTOBRE 2022

## Sommaire

### **DDFIP 22 /**

22-2022-10-10-00002 - Délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal et de recouvrement accordé par le responsable du SIE de Dinan à ses agents (2 pages)

Page 3

## **DDTM 22 / SERVICE ENVIRONNEMENT**

22-2022-10-11-00001 - Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics signée le 11/10/2022 par M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor (8 pages)

Page 6

## DDFIP 22

## 22-2022-10-10-00002

Délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal et de recouvrement accordé par le responsable du SIE de Dinan à ses agents



Fraternité

JE FINANCES PUBLIQUES

**Direction Générale des Finances Publiques** Direction départementale des finances publiques des Côtes d'Armor

# DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX. ET GRACIEUX FISCAL ET DE RECOUVREMENT

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de DINAN

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

#### ARRETE

#### Article 1

Délégation de signature est donnée à M. NEDELEC Loïc , Inspecteur, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de DINAN, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 €;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 30 000 €;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer;
- 7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
- a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à  $60~000~\rm C$ ;
  - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites ;
  - c) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Sylvie TREMEL	Contrôleuse Principale	10 000,00 €	8 000, 00 €
Mme Sandrine DOLE	Contrôleuse Principale	10 000,00 €	8 000, 00 €
M Olivier MAZEROLLES	Contrôleur principal	10 000,00 €	8 000, 00 €
Mme Sonia LABBE	Contrôleuse	10 000,00 €	8 000, 00 €
Mme Marie Hélène HAMEL	Contrôleuse Principale	10 000,00 €	8 000, 00 €
Mme Béatrice LE BERRE	Contrôleuse principale	10 000,00 €	8 000, 00 €
M Ronan TOUBOULIC	Contrôleur principal	10 000,00 €	8 000, 00 €
M Thomas LE TREOU	Contrôleur	10 000,00 €	8 000,00 €

#### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- 3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;
- 5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuse	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
Mme Josiane GOMEZ	Agente administrative principale	0,00 €	2 000,00 €	6 mois	5 000,00 €
Mme Catherine MOISON	Contrôleuse principale	10 000,00 €	8 000,00 €	6 mois	15 000,00 €
M Olivier JOESTENS	Contrôleur principal	10 000,00 €	8 000,00 €	6 mois	15 000,00 €

#### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département des Côtes d'Armor,

A DINAN, le 10 octobre 2022 Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises



## **DDTM 22**

## 22-2022-10-11-00001

Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics signée le 11/10/2022 par M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor



## Direction départementale des territoires et de la mer

# Décision portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics

# M. Benoît DUFUMIER directeur départemental des territoires et de la mer,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances;

**Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements et notamment l'article 44 ;

**Vu** le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

**Vu** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

**Vu** le décret n° 2012-12-46 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 30 mars 2022 nommant M. Stéphane ROUVÉ, Préfet des Côtes-d'Armor;

**Vu** l'arrêté du Premier ministre en date du 13 juin 2017 nommant M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, délégué à la mer et au littoral ;

**Vu** l'arrêté du Premier ministre en date du 5 septembre 2018 nommant M. Éric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor;

**Vu** l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 21 juillet 2022 nommant M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor;

Place du général de Gaulle BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC www.cotes-darmor.gouv.fr Prefet22 Prefet22 **Vu** l'arrêté préfectoral en date du 30 août 2022 portant délégation de signature à M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor;

#### DÉCIDE :

#### Article 1er:

1.1 La délégation de signature accordée à M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, peut, sous sa responsabilité, à l'effet d'exercer les attributions du pouvoir adjudicateur pour les marchés publics peut, sous sa responsabilité, être exercée par :

- M. Éric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,
- M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral.

1.2 Cette délégation de signature peut, sous sa responsabilité, être exercée également par les agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions respectives et dans la limite des références indiquées pour chacun:

	LES CHEFS DE SERVICE ET ADJOINTS	
SERVICE RISQUES SÉCURITÉ BÂTIMENTS	M. Philippe PAYET, chef du service risques, sécurité, bâtiments	
BOP 181, 203, 207	Mme Claudine GUYADER-PÉRON, adjointe au chef du service risques, sécurité, bâtiments	
SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT ET URBANISME	Mme Gwenael HERVOUET, cheffe du service planification, logement, urbanisme	Fournitures et
BOP 135, 362, 363	Mme Véronique CHAPEL, adjointe à la cheffe de service planification, logement, urbanisme	services : 30 000 euros TTC Travaux :
	Mme Laurence DIJOUX, adjointe à la cheffe de service planification, logement, urbanisme	50 000 euros TTC
SERVICE ACTIVITÉS MARITIMES	M. François-Régis BERTAUD du CHAZAUD, chef du service activités maritimes	
BOP 205	Mme Martine POULLAIN, adjointe au chef du service activités maritimes	

SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL BOP 113 et 205	<ul> <li>M. Pierre PIQUET, chef du service aménagement, mer et littoral</li> <li>M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral</li> <li>M. Fabien MAROCCO, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral</li> </ul>	
SERVICE ENVIRONNEMENT	M. Gérard DÉNIEL, chef du service environnement	
BOP 113 et 162	M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service environnement	Fournitures et services : 30 000 euros TTC
SERVICE AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL	Mme Nadine TURPIN, cheffe du service agriculture et développement rural	Travaux : 50 000 euros TTC
BOP 149	M. Yannick CORNEC, adjoint au chef du service agriculture et développement rural	
SERVICE OBSERVATIONS, FONCIER ET TRANSITIONS	Mme Priscille GHESQUIERE, cheffe du service observations, foncier et transitions  M. Jean-François COROUGE, adjoint à la	
BOP 113 et 135	cheffe du service observations, foncier et transitions, responsable des stratégies foncière	

LES UNITÉS DU SIÈGE		
SERVICE RISQUES, SÉCURITÉ, BÂTIMENTS Éducation routière BOP 207	Mme Steffy DILLENSCHNEIDER, cheffe de l'unité éducation routière Mme Morgane QUEMERCH, adjointe à la cheffe de l'unité éducation routière	4 000 euros TTC
Risques-nuisances BOP 181et 203	Mme Sophie RIBOD, cheffe de l'unité risques-nuisances	
Sécurité routière BOP 207	M. Rémy HENNEL, chef de l'unité sécurité routière	
SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT ET URBANISME BOP 135	Logement privé : Mme Lydie PLESTAN-JOÜCHET, cheffe de l'unité logement privé	4 000 euros TTC

SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT ET URBANISME BOP 135	Logement social public:  Mme Barbara CHARVOT, cheffe de l'unité logement social public  Politiques du logement:  Mme Isabelle LOUARN, cheffe de l'unité politiques du logement  Application du droit des sols:  Mme Clémentine VOISIN, cheffe de l'unité application du droit des sols  Planification, SCoT et littoral:  Mme Nathalie GAY, cheffe de l'unité planification, SCoT et littoral  Planification et actions transversales:  M. Guillaume POULIQUEN, chef de l'unité planification et actions transversales  Planification et animation du réseau:  Mme Véronique LE GARREC, cheffe de l'unité planification et animation du réseau	4 000 e⊎ros TTC
SERVICE ACTIVITÉS MARITIMES  BOP 205	Littorale des affaires maritimes:  M. Régis QUELLEC, chef de l'unité littorale des affaires maritimes  M. Yannick ROBIN, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes  M. Gilles ALLANIC, adjoint au chef de l'unité littorale des affaires maritimes	4 000 euros TTC
SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL BOP 205	Cultures marines : Mme Aurélie DAVID, adjointe au chef de l'unité cultures marines	4 000 euros TTC
SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL BOP 113	Domaine public maritime:  Mme Magali LECLERCQ, adjointe au chef de l'unité gestion du domaine public maritime au service aménagement mer et littoral	4 000 euros TTC
SERVICE OBSERVATIONS, FONCIER ET TRANSITIONS BOP 113 et 135	Études et mobilités : M. Édouard MORIN, chef de l'unité études et mobilités	4 000 euros TTC

SERVICE ENVIRONNEMENT BOP 113 et 162	Milieux aquatiques:  M. Pascal COSSON, chef de l'unité milieux aquatiques  Ressource en eau et assainissement:  Mme Claudine LEBORGNE, cheffe de l'unité ressource en eau et assainissement	4 000 euros TTC
BOP 162	Politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture:  Mme Pauline HERBERT, cheffe de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture	4 000 euros TTC

Article 2: La délégation de signature accordée à M. Benoît DUFUMIER, directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État, portant sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses imputées sur les programmes listés ci-après, peut, sous sa responsabilité, être exercée par :

- M. Éric HENNION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer,
- M. Eamon MANGAN, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral,
- BOP 113 : milieu, marin, paysage, eau et biodiversité;
- BOP 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
- BOP 149 : compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture ;
- BOP 162 : interventions territoriales de l'État ;
- BOP 181 : prévention des risques ;
- BOP 203: infrastructures et services de transports;
- BOP 205 : sécurité et affaires maritimes :
- BOP 207 : sécurité et éducation routière ;
- BOP 215 : conduite et pilotage des politiques de l'agriculture ;
- BOP 217: conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer;
- BOP 362 : plan de relance écologie ;
- BOP 363 : plan de relance compétitivité.

- Article 3: Dans la limite de leurs attributions et compétences, la subdélégation de signature est accordée aux agents indiqués ci-dessous, à l'effet de :
- valider, dans l'application CHORUS formulaire, les demandes d'engagement et la certification du service fait ;
- signer les pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses hors CHORUS formulaire ;
- effectuer les opérations de rétablissement de crédits (établissement des titres de recettes par le CPCM) le cas échéant.

	M. Philippe PAYET, chef du service risques sécurité bâtiments  Mme Claudine GUYADER-PÉRON, adjointe au chef du service risque sécurité bâtiments	BOP 181,203, 207
SERVICE RISQUES,	Mme Isabelle GUENO, gestionnaire éducation et sécurité routières	BOP 207
SÉCURITÉ BÂTIMENTS	Mme Sophie RIBOD, cheffe de l'unité risques-nuisances	BOP 181 - 203
	Mme Steffy DILLENSCHNEIDER, cheffe d'unité éducation routière	
	Mme Morgane QUEMERC'H, adjointe à la cheffe de l'unité éducation routière	BOP 207
	M. Rémy HENNEL, chef de l'unité sécurité routière	
	Mme Gwenael HERVOUET, cheffe du service planification, logement, urbanisme	
SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT ET URBANISME	Mme Véronique CHAPEL, adjointe à la cheffe de service planification, logement, urbanisme	
	Mme Laurence DIJOUX, adjointe à la cheffe de service planification, logement, urbanisme,	BOP 135 – 362 -363
	Mme Isabelle LOUARN, cheffe de l'unité politiques du logement	
	Mme Lydie PLESTAN-JOUCHET, cheffe de l'unité logement privé,	

SERVICE PLANIFICATION, LOGEMENT ET URBANISME	Mme Barbara CHARVOT, cheffe de l'unité logement social public Mme Isabelle COULMIN	BOP 135 – 362 -363
SERVICE OBSERVATIONS, FONCIER ET TRANSITIONS	Mme Priscille GHESQUIERE, cheffe du service observations, foncier et transitions  M. Jean-François COROUGE, adjoint à la cheffe du service observations, foncier et transitions, responsable des stratégies foncière  M. Édouard MORIN, chef de l'unité études et mobilités	BOP 113 et 135
SERVICE ACTIVITÉS MARITIMES	M. François-Régis BERTAUD du CHAZAUD, chef du service activités maritimes Mme Martine POULLAIN, adjointe au chef du service activités maritimes Mme Valérie JAOUEN	BOP 205
SERVICE AMÉNAGEMENT MER ET LITTORAL	M: Pierre PIQUET, chef du service aménagement, mer et littoral M. Didier FROUX, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral M. Fabien MAROCCO, adjoint au chef du service aménagement, mer et littoral	BOP 113 et 205
	Mme Magali LECLERCQ, adjointe au chef de l'unité gestion du domaine public maritime au service aménagement mer et littoral Mme Nadine HALL	BOP 113
SERVICE ENVIRONNEMENT	M. Gérard DÉNIEL, chef du service environnement M. Bruno LEBRETON, adjoint au chef du service environnement Mme Pauline HERBERT, cheffe de l'unité politiques territoriales de l'eau et de l'agriculture	BOP 113 et 162

SERVICE ENVIRONNEMENT	Mme Sylviane HINAULT Mme Nadine MAHÉ	BOP 162
SERVICE AGRICULTURE ET	Mme Nadine TURPIN, cheffe du service agriculture et développement rural	
	M. Yannick CORNEC, adjoint à la cheffe du service agriculture et développement rural	
DÉVELOPPEMENT RURAL	M. Guillaume RIBOD	BOP 149
	Mme Marie-Claude PIROTAIS	
	Mme Chloé LAFOND, agent contractuel	
	Mme Marie BALLOUARD, agent contractuel	

#### **Article 4: Interface Galion**

Une subdélégation de signature est accordée pour le profil valideur de l'interface Galion, aux agents ci-dessous :

- Mme Gwenael HERVOUET, cheffe du service planification, logement, urbanisme ;
- Mme Véronique CHAPEL, adjointe à la cheffe du service planification, logement, urbanisme ;
- Mme Laurence DIJOUX, adjointe à la cheffe du service planification, logement, urbanisme;
- Mme Barbara CHARVOT, cheffe de l'unité logement social public du service planification, logement, urbanisme ;
- Mme Lydie PLESTAN-JOUCHET, cheffe de l'unité logement privé du service planification, logement, urbanisme ;
- Mme Isabelle GUEHENNEUX, chargée des aides à la pierre du parc public de l'unité logement social public du service planification, logement, urbanisme.

Article 5 : La décision du 10 octobre 2022 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de marchés publics du directeur départemental des territoires et de la mer est abrogée à compter de l'entrée en vigueur de la présente décision.

Article 6: Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Saint-Brieuc, le 11 OCT. 2022

de territoires et de la Mer

Benoît DUFUMIER

8/8